



GUIDE SPORTIF

Voile légère & habitable

2025 – 2028

version 2.4

SOMMAIRE

I	COMPETENCES	3
II	SAISON SPORTIVE	3
III	TYPES D'ÉPREUVES	4
	1 Inter Ligues – grade 4	5
	2 Championnats de Martinique	5
	3 Coupe de Martinique	6
	4 Challenge de ligue – grade 5A	6
	5 Criterium 5B	6
	6 Épreuves promotionnelles de ligue ou de club grade 5C	7
IV	ADMISSION & INSCRIPTION AUX ÉPREUVES	8
	1 Admission aux différents types d'épreuves	
	2 Inscription	
V	CLASSEMENTS	9
	1 Éléments communs à l'ensemble des régates	9
	2 Classement Championnats de Martinique	10
	3 Classement Coupe de Martinique	11
	4 Classement des clubs	12
VI	TITRES DELIVRES PAR LA LIGUE DE VOILE DE MARTINIQUE	12
VII	SELECTIONS	13
	1 Championnats de France Espoirs et Minimes	14
	2 Autres épreuves	14
	3 Équipe Voile Martinique	15
VIII	ANNEXES	16
	Annexe A Arbitrage	16
	Annexe B Engagements des clubs organisateurs	16
	Annexe C Commission de discipline	16
	Annexe D Dériveurs	17
	Annexe E Windsurf	18
	Annexe F Windsurf Extrême glisse	19
	Annexe G Habitables	20

I. COMPETENCES.

Le guide sportif est édité par la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique après approbation en Comité directeur..

Il définit les différents points concernant le déroulement de la vie sportive « Voile ».

Ce règlement entre en vigueur à compter de la saison sportive 2024/2025 et pour la durée de l'Olympiade 2025/2028.

Son application sera maintenue jusqu'à l'adoption du nouveau texte proposé pour l'olympiade suivante.

Le présent guide et ses annexes sera progressivement mis à jour en fonction de l'évolution de la réglementation technique de la FFVoile et de la réglementation en vigueur relative à la situation sanitaire.

Seul le Comité directeur de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique est habilité à modifier ou remplacer, à son initiative ou sur proposition de la Commission sportive, le règlement sportif « Voile ».

II. SAISON SPORTIVE.

Pour la Martinique, la saison sportive de l'année « N » débute le 1^{er} Octobre de l'année N-1 et s'achève le 15 juillet de ladite année.

Le calendrier sportif établi sur proposition de la Commission sportive et validé par le Comité Directeur en est l'expression.

Compte tenu des spécificités de notre région (coûts excessifs des transport aériens dû à l'insularité).

La cérémonie de remise des prix des Championnats clôturant la saison sportive devra se tenir avant la fin juin et est organisée par la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique.

III TYPES D'ÉPREUVES.

L'animation sportive « Voile » de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique est organisée autour de plusieurs types d'épreuves selon les niveaux concernés et les objectifs recherchés.

Les clubs organisateurs devront se conformer à la charte des organisateurs et au règlement technique de la FFV.

Séries concernées :

- * **Dériveur** : Optimist – Open Bic – ILCA 4/6/7 – Sunfish – Catamaran de Sport
- * **Windsurf** : Bic 293 – Windfoil – fun Board – Kite Board - Wingfoil
- * **Habitable** : Surprise – catégories Cruising et Racing
- * **VRC** : IOM - Class 10 - DF 95.

Les épreuves sont courues en application des règles ci-après :

- Règles de course à la voile (RCV) en vigueur
- Instructions de Course type FFVoile en vigueur et leurs différentes annexes
- Règlement sportif « Voile » de la Ligue de Voile de Martinique.

Chacune des épreuves donne lieu à un classement par classes, selon les classes prévues par la Ligue de Voile.

En fonction du nombre d'inscrits un classement par catégorie d'âge ou de sexe pourra être extrait en fin d'épreuve.

Les résultats des coureurs participant aux différentes épreuves organisées par la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique (LTVM), sont pris en compte au classement national des coureurs.

Ils permettent en outre l'établissement du classement des coureurs au niveau de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique, en conséquence l'ensemble des membres d'équipage fera l'objet d'une saisie dans le logiciel **FREG ou SCORE**.

Préambule :

Une compétition est une manifestation qui comporte une ou plusieurs épreuves.
Une épreuve se déroule sur une ou plusieurs journées.
Une journée comprend une ou plusieurs courses.

IMPORTANT : Pour délivrer un titre de champion il faut au moins 5 régatiers dans la série concernée.

Pour figurer au Championnat, une série doit être constituée d'au moins 5 embarcations inscrites sur la saison et avoir été proposée par la Commission sportive de la Ligue.

Au cas où le nombre de 5 n'est pas atteint dans une ou plusieurs séries, la Commission sportive peut décider de les regrouper et de les faire courir en inter série.

Les épreuves sont définies comme suit :

1- Épreuves Inter ligue grade 4 :

Il s'agit de compétitions regroupant le meilleur niveau interrégional.

Ce grade est attribué par les instances de la FFVoile sur proposition de la Ligue (voir règlement fédéral).

Pour participer à ce type d'épreuve, tout concurrent doit se conformer aux règles de sa classe. – Cotisation s'il y a lieu – conformité du matériel

2- Championnats de Martinique grade 5A :

Confrontation au meilleur niveau régional, organisée tout au long de la saison.

Un championnat comporte un maximum de 8 épreuves réparties d'Octobre à Juillet, dont l'organisation est confiée aux différents clubs de la Ligue.

Les épreuves retenues pour les championnats de Martinique feront l'objet d'un avis de course général en début de saison.

Dans la mesure du possible un Championnat de Martinique sera mis en place pour tous les supports évoluant en Martinique.

3- Coupe de Martinique grade 4A ou 5A :

L'organisation de la Coupe de Martinique est confiée chaque année à un club différent, chargé également de la Remise des Prix.

La Coupe se déroule sur minimum 2 jours avec si possible un raid et des parcours construits. Elle peut être courue sur tous les supports selon les spécificités du plan d'eau et du club organisateur.

4- Challenge de Ligue grade 5A :

Compétition concernant les séries non retenues pour les Championnats de Ligue.
Elle est mise en place pour un défaut de participants (nombre inférieur à 5) ou pour un support non retenu en Championnat de Martinique.

Il sera créé un challenge pour la série.

5- Critérium grade 5B :

Les manifestations « Critérium » constituent le 1^{er} niveau de compétition auquel participe le pratiquant sportif débutant. Initiation à la compétition, elles regroupent ceux qui s'entraînent régulièrement au sein des Écoles de Sport.

Pour l'Olympiade 2025/2028, la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique et ses clubs, souhaitent mettre un accent fort sur les critères en flotte collective.

Selon les éléments évalués chaque année, il peut être proposé un critérium pour les supports suivants : dériveurs, windsurf, catamarans de sport, VRC.

Un critérium comportera un maximum de 6 épreuves.

Afin de valoriser l'action des clubs, la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique crée un Challenge Critérium « Voile Martinique » des clubs. Pour qu'un challenge existe, il faut que 2 clubs au moins soient représentés au sein de la série.

Le Challenge a pour objet de privilégier le résultat collectif .

Toutefois un classement individuel critérium pourra également être tenu dans les séries les plus représentatives avec une remise des prix en fin de saison selon les catégories ligue.

6- Compétition promotionnelle de Ligue ou de Club 5A-B ou C :

Compétition de Voile légère organisée pour honorer une personnalité de la voile Martiniquaise ou souligner un événement particulier ainsi que des épreuves dont l'ampleur et la renommée sortent du cadre du seul club organisateur.

Elles seront courues sur les compétitions de voile légère organisées par un club dans le cadre de sa politique d'animation.

Ce type de compétition, dont le but premier est de développer la convivialité au sein des sportifs de Martinique est prévu pour être réalisé dans la mesure du possible sur des supports au choix du club et pouvant être mis à la disposition des concurrents par l'organisateur.

Au vu de la nature de la compétition, il peut s'agir de manifestations individuelles ou par équipes.

II. ADMISSION ET INSCRIPTION AUX EPREUVES.

1- Admission aux différents types de compétitions

- Être en règle avec son club et/ou ligue
- Ne pas être l'objet d'une sanction disciplinaire en cours
- Être en conformité avec les règles de la classe de support utilisé et selon le grade de l'épreuve courue
-

2- Inscription

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Ou leur licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, seulement pour les concurrents mineurs quel que soit le grade de la compétition.
- S'agissant des compétitions de grade 5A, 5B et 5C, et pour les compétiteurs majeurs, la licence « pratiquant » est suffisante.
- Une autorisation parentale pour les mineurs
- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Si nécessaire le certificat de jauge ou de conformité

Afin de répondre aux exigences liées à l'organisation d'une manifestation, la clôture des inscriptions des régates de championnat et de coupe se fera la veille du jour de la régate.

Possibilité de s'inscrire en ligne dans les clubs qui le proposent.

Nous encourageons toutes initiatives qui permettront aux clubs organisateurs de connaître au plus tard à 13h le vendredi pour régates ayant lieu le dimanche et 13h le jeudi pour les régates ayant lieu le samedi le nombre de régatiers inscrits.

Un club qui le souhaite a la possibilité d'arrêter les inscriptions plus tôt afin de répondre aux exigences d'organisation.

Coût de l'inscription : 20 € maximum pour un jour de régate par concurrent inscrit.

Les concurrents doivent être en règle avec les associations de classe pour les séries où cela est nécessaire.

La licence temporaire ne concerne que les pratiquants occasionnels en compétition ou loisir organisées de façon temporaire, à l'exclusion des compétitions décernant un titre international, national, régional et des sélectives correspondantes exceptées pour les sélectives donnant accès aux Championnats de France corporatifs.

Sa validité est de 1 journée calendaire ou de 4 jours consécutifs.

III. CLASSEMENTS.

1- Éléments communs à l'ensemble des compétitions :

Les classements seront réalisés pour chaque série à partir du logiciel fédéral FREG ou SCORE diffusé gratuitement par la FFVoile, version en cours.

Rappel : une série ne sera validée qu'avec la participation d'un minimum de 5 embarcations inscrites.

Nombre de courses à courir :

Il ne peut être couru plus de 5 courses par journée pour toutes les séries, sauf en, wingfoil-windfoil et Funboard, Kite Board et VRC.

En aucun cas les coureurs ne pourront rester plus de 6 heures consécutives sur l'eau, sauf pour les régates d'habitables régies par les dispositions RSO de la World Sailing : (<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/RSO.asp>).

En aucun cas les Benjamins ne pourront courir plus de 3 courses par journée et ne pourront rester plus de 5 heures consécutives en mer.

Courses décomptées : les organisateurs doivent retirer **de** la plus mauvaise course à partir de 3 courses courues et validées dans une épreuve.

Le club organisateur doit impérativement communiquer le classement définitif de chaque épreuve le jour même, par affichage et proclamation officielle des résultats, même provisoires.

Au plus tard, le mercredi suivant l'épreuve, le club organisateur doit transmettre les résultats à la FFVoile par copie de la sauvegarde – fichier FREG et au responsable « classement » de la LTVM par courriel.

Le responsable « classement » de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique mettra à jour le classement des Championnats de Martinique, à l'issue de chaque épreuve.

Classement à l'issue d'une régate :

Les dispositions applicables à la régate sont précisées dans l'avis de course.

Le coureur qui ne peut participer, en raison de sa contribution à l'organisation d'une régate en tant qu'arbitre officiel (jeune arbitre) et qui l'a signalé à la Commission Sportive au plus tard 2 semaines avant la régate sera classé RDG.

Cette disposition n'est applicable qu'une seule fois dans la saison en cours.

Les points qui lui sont attribués à cette occasion sont déterminés comme suit :

Le coureur ne pouvant participer, en raison de sa participation (soumise à autorisation de la Ligue) à une régate officielle de niveau supérieur (épreuve(s) nationale(s), internationale ou sélective à des compétitions telles que Championnats du Monde et d'Europe, ou tout autre compétition validée par la commission sportive et le CD de la Ligue) sera classé **RDG**.

Les points qui lui sont attribués à cette occasion sont déterminés comme suit :
= moyenne des points obtenus lors des régates précédant sa non-participation à la manifestation considérée.

(Application de l'annexe A10 des RCV 2025/2028)

En cas de déplacement en début de saison (avant qu'aucune journée ne soit courue), les points qui lui sont attribués à cette occasion sont déterminés comme suit :

= attribution de la moyenne des points obtenus lors des régates courues sur l'ensemble de la saison.

(Application de l'annexe A10(des RCV 2025/2028).

NPRS : non-participation pour raison sportive, en accord avec la commission sportive.

NPRA : non-participation pour raison d'arbitrage, en accord avec les commissions sportive et arbitrage.

La NPRA et/ou NPRS ne peut intervenir qu'une fois dans le classement du Championnat ; sauf dérogation particulière accordée par l'ETR et la Commission sportive, validée le Comité Directeur de la LTVM.

2- Classement des Championnats de Martinique :

Il est rappelé qu'un classement est élaboré à l'issue de chaque épreuve des championnats.

Des modalités propres au classement des championnats sont définies dans la présente rubrique.

Les personnes non licenciées dans les clubs de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique, peuvent participer aux épreuves.

Elles apparaissent au classement en qualité « d'invité » et n'entrent pas dans le classement spécifique des championnats de Martinique sauf en cas de mutation et devront prendre sa licence au premier Janvier de l'année suivante.

Validation des Championnats :

Les Championnats de Martinique sont établis à partir de 2 épreuves validées dont les résultats sont édités sur le site de FFVoile.

Épreuves décomptées :

Le nombre d'épreuves décomptées est précisé dans le tableau suivant :

Épreuves validées	Nombre d'épreuves retirées
1 à 3	0
A partir de 4	1

Calcul des points :

Le classement annuel est établi et réactualisé après chaque épreuve par application du « système à minima » des RCV pour chaque épreuve.

Le concurrent ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue des championnats est déclaré vainqueur.

Points des DNC et absents :

Le nombre de points maximum est égal au nombre final d'inscrits aux championnats dans la classe concernée.

- DNC marque : nombre d'inscrits final +1.
- Absent (**hors NPRA et NPRS**) marque : nombre d'inscrits final +1.

Afin de favoriser la participation chaque épreuve peut accueillir tous les compétiteurs répondant aux conditions d'admission.

Pour la prise en compte dans les championnats, tout nouveau coureur marque : nombre d'inscrit final aux régates précédentes +1

Remarque :

Participation Critérium et Championnat de Martinique :

Tout coureur de Critérium peut participer à une seule et unique épreuve de Championnat et pourra continuer à être classé en Critérium

Changement de série :

Aucun changement de série ne sera admis, en cours d'année, après la 1^{ère} épreuve du Championnats de Martinique de la saison en cours, excepté en cas d'avis favorable accordée par la Commission Technique.

Pour les courses non courues le coureur sera classé DNC.

3- Classement de la Coupe de Martinique.

Il est établi un classement individuel final basé sur la totalité des courses de la Coupe de Martinique.

Deux courses doivent avoir été validées pour établir un classement ; à défaut il n'y a pas de classement final Coupe de Martinique, et aucun titre ne peut être décerné

4- Classements des clubs.

Classement du Challenge Critérium « Voile Martinique »

Objectif :

Privilégier la participation et le résultat collectif sur la performance individuelle.

Modalités :

Le score de chaque club est obtenu par addition de points de participation et de performance (nombre et qualité des coureurs) :

- Point de participation : chaque coureur classé rapporte 1 point à son club.
- Point de performance : points attribués en fonction du classement de chaque coureur à l'issue de la journée de critérium (premier 1 pt, second 2 pts...)

Est déclaré vainqueur du challenge le club totalisant le plus grand nombre de points

Valorisation du Challenge Critérium :

Afin d'inciter les clubs à développer et structurer leurs écoles de sport, la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique selon les moyens pouvant être mobilisés à cet effet, récompensera de manière significative les 2 premiers clubs du Challenge Critérium, par des prix constitués de dotation en matériel.

IV. TITRES DELIVRES PAR LA LIGUE TERRITORIALE DE VOILE DE LA MARTINIQUE.

Il sera décerné un titre pour chaque série validée et par classe d'âge et de sexe en vigueur quand le nombre de participants est atteint.

Le classement final permet d'attribuer les titres de :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| - Championnats de Martinique | Champion de Martinique |
| - Coupe de Martinique | Vainqueur de la Coupe de Martinique |
| - Challenge Critérium des Clubs | Club Champion de Martinique Critérium |
| - Critérium individuel | Vainqueur Challenge Critérium |

V. SELECTIONS.

Afin de déterminer les représentants officiels de l'équipe de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique sur différents types de manifestations, il est institué une Équipe Technique Régionale (ETR) dont une des missions est de proposer à la Commission Sportive, pour décision finale, une liste de coureurs admis aux épreuves selon les critères retenus.

Après étude, la Commission Sportive transmettra au CD de la Ligue pour décision finale.

Les coureurs sélectionnés sont ceux totalisant le moins de points à l'issue des épreuves de sélection retenues, désignées comme telles et validées par la Commission Sportive sur proposition de l'ETR et publiées sur le site de la FFVoile.

Pour la Semaine Nautique Internationale de Schoelcher ou autres épreuves de grade 4, il n'y aura pas d'extraction des coureurs extérieurs pour le calcul des points.

Exemple : le 1^{er} Martiniquais 10^{ème} inscrira 10 points.

Remarque :

Pour prétendre à une sélection, le coureur doit se conformer au règlement de l'Équipe Voile Martinique s'il réside sur la Martinique.

Dans le cas contraire le système « d'invitation » pourra être utilisé.

Sur avis de l'ETR de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique, un coureur non classé à l'une de ces épreuves peut ne pas être sélectionné aux épreuves nationales et en Équipe « Voile Martinique » si son absence n'est pas justifiée, même avec de bons résultats dans les autres compétitions.

Par ailleurs, l'ETR est habilitée à formuler un avis motivé prenant en compte des facteurs autres que les seuls classements des différentes épreuves retenues pour la sélection.

Toute sélection ne sera définitivement acquise que si le sportif a respecté le programme de préparation (entraînements et stages de ligue) défini en commun avec l'ETR et l'entraîneur de ligue en charge de sa série.

L'ETR se réserve le droit de sélectionner un coureur qui n'aurait pas participé au programme de préparation pour des raisons sportives validées par l'ETR et la Commission sportive.

Les épreuves sélectives sont :

- Les journées de Championnats à compter du mois de janvier jusqu'au 15 mai
- la semaine Nautique Internationale de Schoelcher
- la Coupe de Martinique

Aucune épreuve sélective ne sera retirée.

1- Championnats de France Minimes et Espoirs :

Épreuves soumises à quotas.

La liste des sélectionnés est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Sportive après avoir analysé les arguments de l'ETR et ceci selon le règlement des sélections envoyé chaque année à la FFVoile et prenant en compte les épreuves se déroulant entre le 1^{er} Janvier et le 15 Mai.

La FFVoile communique chaque année à la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique, la liste des quotas accordés.

la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique communique à la FFVoile la liste des coureurs sélectionnés et s'il y a lieu, effectue des demandes de quotas supplémentaires, dûment motivées, pour des places supplémentaires si nécessaire.

Toute démarche personnelle effectuée directement auprès des instances de la FFVoile par un sportif, ses parents, son entraîneur et/ou son club recevra automatiquement **un avis défavorable du Comité Directeur de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique**

2- Autres épreuves :

(Type CIA, CIP, CIE Optimist, Internationaux de classe ou équivalents, Championnats Caribéens, Jeux des Îles, Inter-ligues de Guadeloupe, autres)

La liste des sélectionnés est arrêtée par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Sportive après avis de l'ETR, en prenant en compte le total des points des courses de l'ensemble des épreuves de la saison en cours courues jusqu'à 45 jours avant la date de l'épreuve.

Elle tient compte des coureurs sélectionnés sur d'autres épreuves.

Inter-ligues de Guadeloupe.

Ces épreuves sont ouvertes.

La liste des coureurs pouvant bénéficier d'une prise en charge spécifique est arrêtée par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Sportive après avis de l'ETR.

Stages Inter-ligues.

La liste est arrêtée par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Sportive après avis de l'ETR

Ces sélectionnés prennent en compte le total des points des courses de l'ensemble des épreuves courues jusqu'à 15 jours avant le stage concerné.

3- Sélections et Équipe «Voile Martinique»:

L'équipe «**Voile Martinique**» est constituée de coureurs «à potentiel» ayant fait acte de candidature et dont la demande a été validée par le Comité Directeur de la Ligue de Voile de la Martinique.

L'Équipe «Voile Martinique» est encadrée par un ou des entraîneur(s) proposé(s) par la Commission Sportive et validé(s) par le C.D. de la Ligue, et un élu représentant la Ligue ou, à défaut, un représentant dûment mandaté par la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique.

La Commission Sportive après avis de l'ETR est seule habilitée à proposer au Comité Directeur de la Ligue, une liste de coureurs comme membres de l'Équipe «Voile Martinique» pour l'épreuve concernée.

Aide coureur:

Des aides éventuelles et facilités diverses peuvent être apportées, en fonction des possibilités financières de la ligue, aux membres de l'Équipe «Voile Martinique» (prêt de matériel...) et plus particulièrement aux catégories jeunes (-25 ans).

A titre exceptionnel et en fonction de ses possibilités financières, le Comité Directeur de la Ligue sur proposition de la Commission Sportive de la LVM, peut faire bénéficier d'une aide exceptionnelle un coureur qui aurait obtenu des résultats significatifs dans des séries autres que celle retenues en Championnat de Ligue:

- Place dans les premiers 15% de la flotte lors d'une épreuve nationale officielle
- Place dans les premiers 20% de la flotte d'une épreuve internationale.

VI. ANNEXES.

Annexe A – Arbitrages :

Pour toutes les manifestations de grade 5A inscrites au calendrier de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique, sauf dérogation accordée par la Commission Territoriale d'Arbitrage (CTA), les présidents de Comité de Course et de Jury doivent avoir la qualification d'arbitre régional au minimum.

Pour les compétitions de grade 5B et 5C, les présidents de Comité de Course et de Jury doivent avoir la qualification d'arbitre de clubs au minimum.

La CTA, après avoir recueilli les vœux de chacun des arbitres, établit la liste des désignations sur les différentes épreuves du calendrier.

Un club ne comptant pas d'arbitre qualifié parmi ses membres, doit solliciter la désignation d'un arbitre extérieur.

Il doit impérativement inviter l'un de ses membres à suivre une formation en sollicitant la CTA.

Un comité de réclamation doit comporter au moins 3 membres dont 1 juge qualifié.

La CTA doit désigner des arbitres et des assesseurs qualifiés sur la Coupe de Martinique et l'ensemble du corps arbitral devra être présent.

Les modalités seront précisées au plus tard 15 jours avant la date effective de l'épreuve.

Cette épreuve peut servir de qualification pour les arbitres régionaux stagiaires.

Conformément au règlement technique de la FFVoile, les arbitres désignés par la CTA doivent s'assurer que l'organisateur de la manifestation dispose des moyens nécessaires matériels, humains et de sécurité et qu'il a diffusé un avis de course conforme aux IC type FFVoile et Ligue via la fiche de transmission aux arbitres.

Inscriptions :

Il est de la responsabilité du Comité de Course de vérifier que l'organisateur enregistre les inscriptions selon les règles et obligations en vigueur (licence valide, sur-classements éventuels, respect des règles de classe etc...)

Annulation :

Une annulation ne peut être prononcée que le jour même de l'épreuve

Si l'épreuve n'est pas courue bien qu'un dispositif ait été mis en place sur l'eau, le club organisateur peut ne rembourser les concurrents qu'à hauteur de 50% des frais techniques d'inscription.

Annexe B – Engagements des clubs organisateurs :

Le club organisateur doit conformément au Règlement Technique de la FFVoile :

- Inscrire ses manifestations au calendrier FFVoile sur le site fédéral avant le début de la saison sportive ou en cours de saison au minimum 30 jours avant la date de la manifestation.
- Déposer une demande d'autorisation avec l'avis de course aux Affaires Maritimes au minimum dans les délais prescrits (au moins 15 jours).
- Se conformer à l'avis de course général diffusé en début de saison pour les Championnats de Martinique.
- Diffuser l'avis de course auprès de la Ligue et des clubs, au minimum 15 jours avant pour les autres épreuves que le Championnat de Martinique.
- Rédiger les annexes avec le président de Comité de Course pour l'épreuve et les diffuser aux autres clubs et à la LTVM.
- Communiquer aux arbitres l'ensemble des documents et informations relatifs à l'organisation de la compétition.
- Afficher les instructions de course avec affichage des I.C. types et leurs annexes.
- Procéder aux inscriptions :vérifier les licences (validité, certificat médical, autorisation parentale), vérifier le timbre barreur si cela est nécessaire.
- Remettre, si possible, une copie des annexes à chaque concurrent et entraîneur.
- Identifier clairement le dispositif de sécurité mis en place.
- Vérifier la bonne marche du matériel nautique.
- Vérifier la disponibilité et l'honorabilité des personnes devant intervenir sur l'épreuve.
- Établir un PC terre : radio, pavillons, téléphone, photocopieur, imprimante, panneau officiel, informatique, salle de Comité de réclamation.

Le club organisateur s'attachera à une bonne promotion de son épreuve par annonce préalable : communiqué de presse envoyé aux principaux médias, couverture de presse (présence de journaliste(s) ou correspondant(s) ayant la possibilité d'aller sur l'eau. A défaut de leur présence effective, il est possible d'envoyer un compte-rendu aux principaux médias).

Les résultats diffusés par les différents médias ne peuvent revêtir de caractère officiel, sauf s'il s'agit d'une communication officielle de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique e.

Seule la Ligue est habilitée à proclamer et publier le résultat définitif des Championnats et de la Coupe de Martinique, ces épreuves étant validées par la Commission Sportive et la Commission Régionale d'Arbitrage.

Annexe C – Commission de discipline :

Une Commission Territoriale de Discipline est constituée conformément aux statuts, au règlement intérieur de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique et au chapitre 3 du règlement intérieur de la FFVoile.

Cette commission peut être saisie dans le respect de la procédure décrite au chapitre 4 du règlement disciplinaire de la FFVoile.

Annexe D – Dériveur :

Il faut se référer au tableau FFVoile et pour toutes informations pratiques se reporter au guide sportif Voile de la Ligue Territoriale de Voile de la Martinique de l'Olympiade en cours.

Les coureurs doivent avoir le niveau technique 3 FFVoile validé.

Préconisations pour l'avis de course :

- Temps limite conseillé sur l'eau :
 - 6h pour les minimes (départ de la plage et retour)
 - 5h pour les benjamins (départ de la plage et retour)
 - Un maximum de 5 courses sauf pour les benjamins 3 courses
- Épreuve validée à partir d'une course courue.
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées.
- 1 minimum de 5 nœuds dans la minute précédent le départ est requis, ensuite la Comité de course appréciera si les conditions minimales acceptables sont réunies pour valider la course.
- Les parcours sont construits de type : trapèze, triangle avec leurs variantes et tenant compte de la géographie particulière des lieux ou raid conforme aux règles des classes concernées.

Jauge

Le matériel doit être conforme aux règles de classes des classes concernées.

ANNEXE E – Winsurf, Kite board, Windfoil, Kite foil, Wingfoil :

Il faut se référer au tableau FFVoile Glisse Performance :

Préconisations pour l'Avis de course :

- Épreuve validée à partir d'une course.
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées. Parcours conseillés : Au vent/sous le vent ; au vent sous le vent avec si possible un W, prévoir si possible une ligne d'arrivée décalée de la ligne de départ.
- Un départ commun pour les Espoirs 293 OD. Départ et parcours séparés pour les Windfoil si plusieurs séries le même jour.
- Pour les Wingfoil Parcours spécifiques selon les plans d'eau et autres séries présentes.

Classement

Un classement 293 OD Minimes et Espoirs séparés avec extraction des podiums féminins dans chacun des groupes.

Jauge

BIC Techno 293 OD, Windfoil, Kite foil

Le matériel est conforme aux règles des associations de classes.

Annexe F - Windsurf Extrême Glisse :

Il faut se référer au tableau FFVoile et Règlement Sportif de Voile Légère **2025-2028** et pour toutes les autres informations pratiques se reporter au Guide Sportif Voile Légère Ligue de Voile de Martinique de l'Olympiade en cours.

Un départ et un classement séparé entre les jeunes et les seniors.

Slalom

Préconisations pour l'Avis de course :

- Épreuve validée à partir d'une course courue
- Pas de limite du nombre de courses par jour, à la discrétion du comité
- 1 course retirée à partir de 3 courses validées. 2 courses retirées à partir de 5 courses validées. 3 courses quand 8 courses ont été au moins courues. Cf. règles de classes ISAF annexe B

Parcours conseillés DOWN Wind, prévoir une ligne d'arrivée décalée de la ligne de départ ; parcours 8. Les parcours sont de types slalom.

Jauge

Voir préconisation FFVoile .

Kite Board

Voir préconisation FFVoile .

Promotion longue distance

La longue distance ou raid est un parcours côtier balisé en milieu naturel. Un ou plusieurs Raids peuvent être organisés dans une même journée.

Jauge

Tout type de planche à voile autorisé

Annexe F – Habitables :

Nous recommandons vivement à tous les propriétaires d'habitables souhaitant participer aux épreuves habitables inscrites au calendrier de la ligue de Voile de la Martinique à réaliser **leur demande de contrat OSIRIS via le lien suivant :**

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/>

Pour les compétitions inscrites au calendrier de la ligue de Voile de la Martinique :

- La jauge OSIRIS s'appliquera pour les séries Cruising, Racing-cruising, Racing.
- La jauge CSA s'appliquera uniquement pour les séries Racing en cas de participation de concurrents en provenance de la Caraïbes Anglophone.
- Classe Surprise.

Pour participer à des régates de Classe réservées aux **Surprise**, les concurrents doivent s'assurer que leur bateau est strictement conforme aux règles de jauge en vigueur.

Pour le championnat **Surprise** le même barreur doit être sur le bateau tout au long du championnat sauf cas exceptionnel à valider par la commission sportive après demande de changement de l'équipage auprès de comité de course.

Le non-respect des règles concernant cette classe entraînerait la disqualification du bateau pour la totalité de l'épreuve.

Toutefois les particularités suivantes sont admises :

➤ Gréement dormant

- Il est autorisé 1 pataras textile ayant une résistance équivalente au matériel d'origine.

➤ Les voiles

- Il est autorisé l'emport de deux spis à la jauge de même coupe (soit deux symétriques ou deux asymétriques).

➤ Aménagement obligatoire

- Les éléments d'aménagement correspondant à la version standard du constructeur doivent être à poste. Il n'est pas permis de démonter coffres, cloisons ou séparations. Il est permis de débarquer seulement les 4 matelas des couchettes.

L'équipement minimum de sécurité repris à l'inventaire du constructeur du bateau sera demandé, ainsi qu'un nombre de gilets de sauvetage au moins égal au nombre de personnes à bord.

Rappel synthétique :

Les précisions ci-dessus, ont pour but de permettre que le **Surprise** reste simple et économique en offrant, à tous, la possibilité de régater à armes également

Validé par le Comité Directeur de la Ligue de la Martinique sur avis de la Commission Sportive et de la Commission Territoriale d'Arbitrage de la Martinique.
Le 20 MARS 2025.

Le Président de la Commission Sportive

Le Président de la LTVM

Guy DE-CHAVIGNY

Gérard JOSEPHA

Le Président de la Commission Territoriale d'Arbitrage

Gustave HONORE LAVALY